

ARRÊTÉ MUNICIPAL  
Portant autorisation d'occupation du domaine public

Le vendredi 24 Juillet 2026

Parc Saint Léger

Commune de POUGUES-LES-EAUX En agglomération,

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUGUES LES EAUX,

Vu les articles L131-1 et L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'arrêté du préfet de la Nièvre n° 2007-P-2817 en date du 21 mai 2007 portant règlementation des bruits de voisinage,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté municipal AT 26-56, autorisant l'organisation des Pouguestivales 2026,

VU la demande du président de l'ACAP,

Considérant que pour le bon déroulement de ce concert, il y a lieu d'autoriser une dérogation concernant la sonorisation,

ARRETE :

**Article 1er :** Le Maire autorise, L'Association des Commerçants et Artisans de Pougues Les Eaux, à organiser un concert dans le cadre des Pouguestivales et à installer une buvette, des tables et des chaises au Parc Saint Léger **vendredi 24 Juillet 2026 de 18h à minuit.**

**Article 2 :** Le pétitionnaire est responsable, dans le droit commun, des incidents qui surviendraient au cours de la soirée sur son installation. La commune ne sera pas tenue pour responsable des accidents dont pourraient être victimes les participants. La commune ne sera pas tenue pour responsable d'éventuels dommages causés aux matériels et marchandises par suite d'évènements climatiques (tempête ou autres).

**Article 3 :** Le pétitionnaire s'engage à prendre toutes les dispositions quant à l'intensité des dispositifs sonores et la tranquillité du voisinage.

**Article 4 :** Madame le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux, le directeur des services techniques de la commune et la Police Municipale de Pougues-les-Eaux, sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté et dont ampliation sera remise à :

- Président de L'ACAP,
- Madame le Commandant de la Brigade Territoriale autonome de Marzy,
- Monsieur le Directeur Départemental du SDIS,
- SAMU, Hôpital PIERRE BEREGOVOY, NEVERS.

Fait et arrêté à Pougues-les-Eaux, le 26 mars 2026.

Le Premier Adjoint au Maire

Gilles BERTRAND

